



Trop perçu APL dû aux charges locatives

Par **PaulAPL**, le **06/09/2018** à **17:09**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de la part de la CAF me notifiant que j'avais un trop perçu d'APL pendant 5 mois en 2017 (500€ au total).

Après appel, j'ai compris que ma déclaration de loyer a été jugée inexacte. J'ai en effet indiqué le montant de mon loyer charges locatives comprises, comme demandé sur le site après vérification. Ma propriétaire a quant elle indiqué le montant hors charge, d'où la rectification.

J'ai deux questions:

- Le montant des APL est-il bien calculé à partir du montant du loyer HORS charges locatives?
- Le montant de mes charges locatives étant de 45€ par mois, soit 225€ sur 5 mois, je suis pour le moins sceptique sur le fait de devoir rembourser 500€. Comment un écart de 45€ de loyer (5% des 800€) peut-il entraîner une baisse de mon APL de 100€ (33% des 300€ d'APL)?

Merci pour votre aide!
Paul